



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
ANIMATION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Mission Aménagement du Territoire

Affaire suivie par Roxane GRISARD

Cheffe de projets

Tél : 02 48 25 24 93

Courriel : roxane.grisard@departement18.fr

Bourges, le 19 juin 2026

Dans le cadre de la modification n°3 du PLU de la Commune de MEHUN-SUR-YEVRE et de la modification n°6 du PLUi de Bourges Plus, le Département, en tant que personne publique associée, a consulté ses Directions qui font part des observations suivantes :

> Direction des Routes et de la Mobilité

Le SCoT AVORD-BOURGES-VIERZON étant exécutoire, les documents doivent être compatibles avec ce dernier.

> Modification n°3 du PLU de la Commune de MEHUN-SUR-YEVRE

La zone créée concernant l'OAP « Les Aillis économique » est située à proximité de la RD 2076 qui peut supporter une augmentation de trafic.

Toutefois, le Département devra demeurer vigilant quant aux reports éventuels de circulation sur les autres routes départementales du secteur, notamment les routes départementales 20 et 79.

> Pour la modification n°6 du PLUi de Bourges Plus

Les modifications du PLUi portent principalement sur sa mise en compatibilité avec le SCOT AVORD-BOURGES-VIERZON, ce qui implique une évolution des documents d'urbanisme locaux.

Quelques ajustements relatifs aux OAP sur les secteurs AU sont identifiés : suppressions lorsque les aménagements ont été réalisés, ainsi que des modifications ou des créations, auxquels s'ajoutent des évolutions de zonage. L'ensemble de ces modifications est sans incidence sur le trafic routier et ne nécessite pas d'aménagements spécifiques.